

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-Verbal de la séance du vendredi 16 décembre 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, le vendredi 16 décembre 2016 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Approbation du conseil municipal du 25 novembre 2016

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal**Délibérations**

- Commune : décision modificative budgétaire N° 6
- Sivom : dissolution du syndicat
- Gaz naturel : achat groupé

Infos et points divers

- Code de bonne conduite de l'utilisation de la salle des fêtes
- Les Arpents : commercialisation
- Atelier participatif "décorons notre village"

Les dates à retenir

Date des conseils municipaux :

Date des commissions :

Préparation d'un plan d'investissement pluriannuel communal

Entrée de bourg : signalisation et aménagement des entrées

Commission communale d'action sociale : le 30 janvier 2017

Départ Mélaney

La date du pot de départ est fixée le lundi 19 décembre à 18 h 30

Ciné gouter

Le mercredi 21 décembre à 14 h 30

Vœux du maire

Le samedi 14 janvier à 11 h

Elections 2017

- présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai
- législatives : les dimanches 11 et 18 juin
- sénatoriales : le 24 septembre 2017

Exposition " de Gaulle" du 12 au 18 juin 2017

Présents : Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, Monsieur Alain DROUET, Madame Emmanuelle CREPIN, Monsieur Alain HEGESIPPE, Monsieur Christophe Riant, Madame Emmanuelle BOURREAU, Madame Céline BELLOY, Madame Aline GAUDRILLET, Monsieur Arnaud LOAEC, Monsieur Franck SALGÉ, Monsieur Pascal NAUDIN, Monsieur Jean-François LECLERC ;

Absents représentés : Madame Sophie SOETAERT représentée par Madame Emmanuelle CREPIN ;

Absents excusés : Monsieur Jean-Louis BROSSAUD, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Monsieur Jean-François LECLERC ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire(s) de la séance: Emmanuel CREPIN, Carole DOMON, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2016_034	22/11/2016	COMMUNE	FOURNITURE ET POSE D'ADHESIFS A L'EFFIGIE DE LA COMMUNE SUR LE MINIBUS ET ACHAT D'UN PANNEAU "TRANSPORT SCOLAIRE"	SIGNALETIQUE VENDOMOISE	220,00	264,00
2016_035	24/11/2016	COMMUNE	RENOVATION DE LA SALLE DES FETES	SEIGNEURIE GAUTHIER	686,66	823,99
2016_036	12/12/2016	COMMUNE	ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2016_034	SIGNALETIQUE VENDOMOISE	220,00	264,00
2016_037	12/12/2016	COMMUNE	ACHAT D'UN ONDULEUR POUR L'ACCUEIL DE LA MAIRIE	ABS INFORMATIQUE	97,08	116,50

Le procès-verbal du 25 novembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

DE 2016 095 SIVOM : DISSOLUTION

Dans sa séance du 3 novembre 2016, le Conseil Syndical du SIVOM du Castelrenaudais a approuvé, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés, le principe de sa dissolution à compter du 31 décembre 2016.

Chaque commune membre du SIVOM du Castelrenaudais doit maintenant se prononcer sur ce sujet, en application de l'article L. 5212-33 du CGCT,

Cette proposition est motivée conformément aux dispositions issues de la Loi NOTRe et de leurs traductions dans le CGCT,

Considérant la nécessité de simplifier l'action territoriale et dans la perspective d'une prise de compétence gendarmerie par la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016, prévoyant d'ajouter dans les statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, la compétence gestion de la gendarmerie, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la dissolution du SIVOM du Castelrenaudais à la date du 31 décembre 2016,

EMET un avis favorable à la prise de compétence « gendarmerie » par la Communauté de Communes du Castelrenaudais à compter du 1^{er} janvier 2017,

SOLLICITE M. le Préfet d'Indre-et-Loire pour accompagner la mise en œuvre de cette dissolution et cette prise de compétence.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19.12.2016 de l'affichage le 19.12.2016 et de la notification le 19.12.2016
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 19.12.2016 – 037-213701162-20161216-DE_2016_095-DE

DE 2016 096 GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES POUR ACHAT DE GAZ NATUREL

Le conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de LES HERMITES, a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
 Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir (SDE 28), de l'Indre (SDEI) et d'Indre-et-Loire (SIEIL), tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire est le coordonnateur,
 Considérant que le SDE 28, le SDEI et le SIEIL, en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situé sur leurs départements respectifs,
 Considérant que la commune de LES HERMITES, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,
 Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DÉCIDE de l'adhésion de la commune de LES HERMITES au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

PREND acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LES HERMITES et ce sans distinction de procédures,

AUTORISE Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,

S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

HABILITE le coordonnateur et le pilote départemental à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de LES HERMITES.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19.12.2016 de l'affichage le 19.12.2016 et de la notification le 19.12.2016
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 19.12.2016 - 037-213701162-20161216-DE_2016_096-DE

DE 2016 097 COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 6

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	107.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6254.52	
6064	Fournitures administratives	13.00	
70631	Redevances services à caractère sportif		120.00
722 (042)	Immobilisations corporelles		6254.52
TOTAL :		6374.52	6374.52

INVESTISSEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

2313 (040) - 185	Constructions	6254.52	
2041512 - 181	GFP rat : Bâtiments, installations	-6214.52	
165	Dépôts et cautionnements reçus		40.00
TOTAL :		40.00	40.00
TOTAL :		6414.52	6414.52

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19.12.2016 de l'affichage le 19.12.2016 et de la notification le 19.12.2016
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 19.12.2016 – 037-213701162-20161216-DE_2016_097-DE

Infos et points divers

Code de bonne conduite de l'utilisation de la salle des fêtes

Monsieur de BRANTES rappelle que l'utilisation de la salle des fêtes est soumise à des règles, notamment : d'une part le rangement du matériel (chaises, tables, etc...) aux endroits indiqués et pas devant la porte du local du matériel et des produits d'entretien, d'autre part l'interdiction absolue de fumer dans la salle et l'obligation de maîtriser les nuisances sonores à partir d'une certaine heure.

Les Arpents : commercialisation

Monsieur de BRANTES relate la réunion de travail de cet après-midi et indique qu'il y aura un cahier des charges techniques avec des projections 3D des implantations des maisons pour tenir compte pour certaines parcelles de la différence du niveau naturel du terrain et celui de la voirie.

Nous avons reçu officiellement le label ÉcoQuartier - étape 2 des mains du Ministre du Logement et de l'Habitat durable Emmanuelle COSSE. Monsieur de BRANTES expose les différents ateliers de cette journée du 8 décembre et le retour de Monsieur ROUZIES de la DDT sur l'analyse de notre projet.

En ce qui concerne la commercialisation des terrains, des questions ont été soulevées par des acheteurs potentiels, des réponses seront apportées suivant les projets proposés pour respecter le caractère d'écoquartier de cette zone.

Atelier participatif "décorons notre village"

Cette journée a été très agréable et cet atelier est reconduit pour l'année prochaine.

Le démontage des décorations est prévu le 14 janvier après-midi après les vœux.

La petite enfance : micro-crèche

Une réunion a été tenue avec les communes voisines : LA FERRIERE, MARRAY, MONTHODON et CHEMILLÉ SUR DÊME concernant la création d'une micro-crèche associative. La majorité des communes est très favorable à ce projet en étant très conscient du risque de dispersion des enfants vers d'autres communes en fonction de leur placement chez des assistantes maternelles résidant hors territoire communal. Un très bon contact a été établi avec Madame BUIZZA de la CAF par Emmanuelle CREPIN. Celle-ci lui a indiqué quelques pistes d'organismes financés par la CAF pour la création d'une micro-crèche.

Des dates de réunion sont fixées avec ces organismes : le 3 janvier à 13 h 30, le 4 janvier à 9 h, et le 25 janvier à 14 h 30 avec Madame BUIZZA.

Les dates à retenir

Date des conseils municipaux :

Le vendredi 20 janvier à 20 h

Le vendredi 3 février à 20 h (budgets)

Le vendredi 24 février à 20 h

Le vendredi 24 mars à 20 h

Le vendredi 5 mai à 20 h 30

Date des commissions :

Préparation d'un plan d'investissement pluriannuel communal : le 25 janvier à 16 h 30

Commission communale d'action sociale : le 30 janvier 2017 à 18 h 30

Entrée de bourg : signalisation et aménagement des entrées prévoir une réunion avec la DDT

Départ Mélanie

La date du pot de départ est fixée le lundi 19 décembre à 18 h 30

Ciné gouter

Le mercredi 21 décembre à 14 h 30

Petite enfance

Le mardi 3 janvier à 13 h 30

Le mercredi 4 janvier à 9 h

Le mercredi 25 janvier à 14 h 30

Vœux du maire

Le samedi 14 janvier à 11 h

Démontage des décorations de Noël

Le samedi 14 janvier après-midi

Elections 2017

- présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai

- législatives : les dimanches 11 et 18 juin

- sénatoriales : le 24 septembre 2017

Exposition " de Gaulle" du 12 au 18 juin 2017

Marché HERMITOIS

Programmation de l'organisation d'un marché de produits locaux sur la place de la mairie au printemps.

Inauguration de l'écoquartier

A prévoir le week-end des journées du patrimoine.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 16 décembre 2016 par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
16/12/2016	DE_2016_095	SIVOM : DISSOLUTION	422
16/12/2016	DE_2016_096	GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES POUR ACHAT DE GAZ NATUREL	423
16/12/2016	DE_2016_097	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 6	423

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 16 décembre 2016 par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
16/12/2016	DE_2016_095	SIVOM : DISSOLUTION	422
16/12/2016	DE_2016_096	GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES POUR ACHAT DE GAZ NATUREL	423
16/12/2016	DE_2016_097	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 6	423

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 16 décembre 2016 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
1.2.1 Délibération(s) et décision(s)			
16/12/2016	DE_2016_096	GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES POUR ACHAT DE GAZ NATUREL	423
5.7.4 Dissolution			
16/12/2016	DE_2016_095	SIVOM : DISSOLUTION	422
7.1 Décisions budgétaires			
16/12/2016	DE_2016_097	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 6	423